

Date de dépôt : 9 mars 2016

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de de M. Thomas Wenger :
Supplément « Routes : l'année cruciale » de la Tribune de Genève du 14 janvier 2016 : l'Etat s'est-il payé sa propagande sur ses projets routiers en bafouant l'indépendance de la presse ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 février 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le 14 janvier 2016, les lecteurs et lectrices de La Tribune de Genève ont trouvé encarté dans leur journal un « supplément réalisé en partenariat avec l'Etat de Genève » titré « Routes : l'année cruciale ». Ce supplément de 12 pages contient des articles signés par des journalistes, une double page d'infographie pour « mieux vivre à Genève avec la grande traversée du lac » ainsi que 2 pages consacrées à une interview de M. le conseiller d'Etat Luc Barthassat. Il est précisé en dernière page et en petits caractères que le supplément a été « réalisé avec le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA). Collaborations : Yann Gerdil-Margueron et Matthieu Baradel ». L'annuaire de l'Etat de Genève nous apprend que le premier est responsable de la communication du DETA alors que le second y travaille comme ingénieur.

Compte tenu de ce qui précède, mes questions sont les suivantes :

- **L'indépendance des médias n'est-elle pas mise à mal par l'édition de tels suppléments qui permet difficilement au lecteur de différencier ce qui émane d'un média indépendant ou d'un département de l'Etat ?**
- **Dans quelle mesure ce supplément a-t-il effectivement été rédigé, relu ou corrigé par les services et collaborateurs du DETA, respectivement quel regard le DETA a-t-il pu porter sur son contenu ?**

- *Ce type de partenariat implique-t-il un coût pour l'Etat ou tout autre échange d'avantages ? En cas de réponse positive, quelles ont été les conditions de ce partenariat ?*
- *Si l'Etat entend communiquer sur la politique qu'il souhaite mettre en œuvre, ne serait-il pas plus sain et transparent pour le débat démocratique qu'il le fasse ouvertement et en son nom propre plutôt que par le biais d'un tel partenariat ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, il convient de rappeler que les partenariats entre l'Etat de Genève et les journaux de presse écrite, visant à élaborer des brochures sur un thème particulier, sont réalisés de manière régulière au sein des différents départements.

Ainsi, ces dernières années, pour le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), ils ont notamment porté sur des sujets tenant à l'agriculture (supplément Tribune de Genève du 7-8 juin 2014 « Le label du terroir fête ses 10 ans ») ou bien encore sur le financement du ferroviaire (FAIF) (supplément Tribune de Genève du 9 janvier 2014 « Le grand saut »).

Le supplément Tribune de Genève « Routes : l'année cruciale » du 14 janvier 2016

Le supplément « Routes : l'année cruciale » dresse un état des lieux des échéances électorales prévues et probables tant fédérales (2^e tube du Gothard, initiative « pour un financement équitable des transports », « Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération ») que cantonales (initiative populaire cantonale 157 « OUI à la grande Traversée du Lac ! », initiative populaire cantonale 154 « Pour des transports publics plus rapides ! » et son contreprojet de loi « pour une mobilité cohérente et équilibrée »).

En outre, en s'appuyant sur la stratégie multimodale « Mobilités 2030 », il présente la cohérence d'ensemble des différents projets portant sur la mobilité :

- mise en perspective du contreprojet à l'IN 154;
- développement autoroutier : stratégie en deux temps : élargissement autoroutier puis boucllement autoroutier;
- projet de boucllement autoroutier : requalifications du centre accompagnant sa réalisation, effets dudit boucllement sur le trafic dans le centre et par conséquent sur la qualité de l'air et le bruit.

Ainsi, comme son titre l'indique, ce supplément donne, en tout début d'année, une information complète sur les enjeux qui attendent la population pour l'année 2016 sur l'avenir de la mobilité du canton, tant sur le financement des projets que sur leur contenu. A cet égard, ce numéro s'apparente, dans son esprit et son objectif, à un équivalent, pour la route, du supplément paru en janvier 2014 consacré au financement ferroviaire.

Indépendance des médias dans l'élaboration d'un tel document

Le supplément en question a été réalisé par les journalistes de la Tribune de Genève dont l'indépendance éditoriale n'est pas à démontrer. S'agissant d'une coproduction et non d'un achat de prestation, la rédaction de la Tribune de Genève est libre de refuser ce type de partenariat; elle a néanmoins jugé que le sujet était digne d'intérêt et nécessaire, compte tenu des échéances à venir.

Contribution des membres du DETA à la rédaction du supplément

Les membres du DETA, ainsi signifiés explicitement dans l'impressum figurant en page 12 du supplément et qui ont contribué à sa rédaction, ont eu pour rôle de fournir aux journalistes de la Tribune de Genève les différents documents, analyses et éléments de contenu portant sur les sujets dont l'Etat a la compétence. Ils ont, par ailleurs, signé les deux articles informatifs « Mobilité : un compromis pour fluidifier Genève » (page 11) et « Développements autoroutiers à Genève : l'essentiel en chiffres » (page 12), toujours en suivant cette logique de coproduction.

Il convient d'ajouter que, pour compléter leurs investigations et présenter des éléments complets et objectifs, les journalistes de la Tribune de Genève ont également interviewé plusieurs personnalités extérieures au Conseil d'Etat ou à l'administration, notamment MM. G. Guielmann, porte-parole de l'Office fédéral des routes, B. Matthey, président de la Fédération des entreprises romandes, T. Wenger, président de la section genevoise de l'Association transports et environnement, R. Longet, expert en développement durable et F. Erard, président d'AgriGenève.

Coût pour l'Etat de l'élaboration du supplément Tribune de Genève

La réalisation d'un tel supplément a coûté à l'Etat la somme de 37 000 F, correspondant à une contribution à la rémunération de l'équipe rédactionnelle en tant que coproductrice du supplément et à l'impression de 10 000 exemplaires, en plus des exemplaires encartés dans la Tribune de Genève du 14 janvier 2016, à disposition de l'Etat de Genève.

Transparence de l'Etat quant à sa participation au supplément Tribune de Genève

Comme cela a été souligné précédemment, ce supplément ne constitue pas un acte de communication, mais bien un acte d'information devant permettre à tout à chacun de comprendre et d'aborder les prochaines échéances, en toute connaissance de cause.

Dès lors, il est de la responsabilité de l'Etat d'utiliser les moyens adéquats et les plus intéressants du point de vue des coûts engendrés pour informer le plus grand nombre. Ce supplément Tribune de Genève y contribue.

Par ailleurs, l'impressum figurant en dernière page du supplément indiquant les conditions de réalisation de ce partenariat – comme d'ailleurs l'a relevé l'auteur de la question urgente écrite – ne laisse aucun doute quant aux entités ayant participé à sa rédaction.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP